

Compte-rendu du Conseil d'administration du CCAS du 12/04/2023 à 19h30

Membres du Conseil d'administration du CCAS en exercice : 10 +1

Président de droit : Alain BOUBEE, présent

Président compte administratif : Yves BON

Etaient présents :

ARIOLI Nicole ; BON Yves ; BORTOLOTTI Danielle ;
NAVARRE Brigitte ; SUTCLIFF Viviein ; ZANIN Marc

Etait absente et représentée : ALAZAUD Liliane – pouvoir à Yves BON

Etaient absentes et excusées : CUTAYAR Elisabeth ; BERGEROO Valérie ;
WELTZER Anne-Marie

Le précédent procès-verbal du 4 avril 2022 est approuvé

Secrétaire désignée pour la séance : Mme FERRERE Véronique

- **Ordre du jour**

POINT N°1 : APPROBATION COMPTE DE GESTION

POINT N°2 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

POINT N°3 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

POINT N° 1 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Monsieur Le Maire et président a rappelé que le compte de gestion constituait la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et devait être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur avait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats

**Compte-rendu du Conseil d'administration du CCAS
du 12/04/2023 à 19h30**

de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, le Conseil d'Administration, a approuvé à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'a appelé aucune observation ou réserve de sa part sur la tenue des comptes.

POINT N°2 OBJET DE LA DELIBERATION : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF CCAS

M. Alain BOUBEE, a présenté le compte administratif 2022 conforme au compte de gestion. Le conseil d'administration a examiné le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

Section Fonctionnement :

Dépenses : 4 294.66 €
Recettes : 6 000 €
Résultat exercice 2022 : 1 705.34 €
Report exercice 2021 : 55.66 €
Résultat de clôture 2022 : 1 761 €

Résultat de clôture : 1 761 €

Le surplus est donc affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 1 761 €

Monsieur Yves Bon a repris la présidence de ce point pour les débats et vote.

Le Conseil d'administration du CCAS après avoir procédé aux débats et vote hors de la présence de M. Alain BOUBEE, Maire, a approuvé à l'unanimité le compte administratif du budget CCAS 2022.

POINT N°3 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le conseil d'administration a été appelé à se prononcer sur le budget primitif 2023, lequel s'établit comme suit :

| Section fonctionnement | Section investissement |
|------------------------|------------------------|
| | |

**Compte-rendu du Conseil d'administration du CCAS
du 12/04/2023 à 19h30**

| DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES |
|----------|--|----------|----------|
| 6 761 € | 6 761 Recettes : 5 000.00 € Résultat reporté R002 : 1 761 € | 0 € | 0 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité le budget primitif 2023 du CCAS présenté ci-dessus.

Monsieur Yves Bon a présenté le Bilan de l'année 2022
Les prochaines commissions se réuniront pour le choix des colis de Noël

Fin de la séance à 20H10

Monsieur



